



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-PRIME

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:**

**Demande de dérogation mineure  
aux règlements d'urbanisme  
Art. 145.6 L.A.U.  
Art. 16 Règlement NO 2017-08**

En raison de la covid-19, le conseil entend statuer, au cours de la séance ordinaire ajournée du 15 juin 2020 à 20 h qui se tiendra à huis clos par vidéoconférence, sur la demande de dérogation mineure suivante:

- ✧ **Requérants:** Dany Brassard  
Gisèle Gagnon  
907, 3<sup>e</sup> Rang  
Saint-Prime (Québec) G8J 1X1
- ✧ **Immeuble visé:** 907, 3<sup>e</sup> Rang  
Saint-Prime (Québec)
- ✧ **Nature de la demande:** Rendre conforme la superficie totale des bâtiments accessoires mesurant 485,53 mètres carrés.
- ✧ **Effets de la demande:** Hausser de 335,53 mètres carrés, la superficie totale des bâtiments accessoires en sus du maximum autorisé qui est de 150 mètres carrés.

Ladite séance sera tenue à huis clos, tel qu'autorisé par arrêté ministériel 2020-033. Afin de permettre à toute personne intéressée de s'exprimer à l'égard de cette demande, la Municipalité de Saint-Prime met en place les mesures temporaires suivantes. Toute personne intéressée devra transmettre ses commentaires par courriel à l'adresse électronique [fdelaboissiere@saint-prime.ca](mailto:fdelaboissiere@saint-prime.ca) et ce, au plus tard le 14 juin 2020 à 16h00. La secrétaire-trésorière et directrice générale fera la lecture aux membres du conseil de chacun des commentaires reçus avant la prise de décision.

**Donné à Saint-Prime, ce 28<sup>e</sup> jour du mois de mai deux mille vingt.**

  
Secrétaire-trésorière et directrice générale